

Qualité des jachères



Les jachères florales et tournantes sont des surfaces de compensation écologique de grande valeur. Elles abritent de nombreuses espèces de fleurs et d'animaux sauvages indigènes. Une appréciation annuelle des jachères permet de maintenir leur qualité, voire de l'améliorer. Cette fiche technique est un instrument simple qui permet d'apprécier la qualité des jachères pluriannuelles et de choisir des mesures d'entretien adaptées. Les critères d'exclusion des contributions pour les jachères de la Confédération sont intégrés dans la fiche de relevé pour l'évaluation de la qualité des jachères.

L'évolution des jachères au cours du temps

L'aspect des jachères florales et tournantes évolue avec le temps, grâce à la floraison successive des espèces du mélange semé. La première année, les plantes annuelles telles que le coquelicot, la nielle des blés et le bleuet fleurissent en un bouquet multicolore. Les années suivantes, la plupart de ces espèces disparaissent, faute de travail du sol. Elles sont remplacées par des plantes bisannuelles et pérennes, qui étaient déjà présentes au stade de rosette, par exemple la cardère, les molènes et la chicorée sauvage. Des espèces des prairies telles que la carotte, l'achillée, la centaurée jacée et la marguerite apparaissent également. Dans les jachères tournantes, la luzerne peut présenter un fort taux de recouvrement. Les jachères sont riches en

petites structures créées par la présence de plantes de taille et de forme différentes. Avec les années, des zones de sol nu apparaissent à côté de zones densément couvertes par la végétation, ce qui est très apprécié par les oiseaux nichant au sol. Généralement, dès la 4^{ème} année, la marjolaine sauvage, le millepertuis, la tanaisie ou la cardère dominant et la proportion de graminées augmente. La petite faune profite des abris offerts par la végétation morte.

Cette évolution des jachères s'appelle «succession». Chaque stade offre des conditions de vie et une nourriture à différents animaux. C'est ce qui rend les jachères très intéressantes d'un point de vue écologique.



L'aspect des jachères évolue avec le temps.

Visite de la jachère

Quand?

Réalisez l'appréciation de la jachère chaque année entre juin et août **dès la 2ème année** suivant la mise en place.

Quoi?

Lors de votre visite, observez particulièrement:

- la présence de plantes vivaces et de graminées à problèmes (étape A paragraphe 1)
- la présence et la densité du peuplement des espèces semées (étape A paragraphe 2)
- la présence d'espèces semées et spontanées dominantes (étape A paragraphe 3)

- la diversité de la structure (étape A paragraphe 4)

Comment?

Parcourez la parcelle en zig-zag sur toute sa longueur et observez l'ensemble de la jachère pendant ce parcours (les bords ainsi que l'intérieur). En revenant (toujours en zig-zag), évaluez la qualité selon les critères.

Taux de couverture du sol

Lors de l'évaluation des jachères florales et tournantes, le taux de couverture du sol par les plantes est souvent relevé. Les schémas ci-après peuvent être utiles pour l'estimation de ce taux de couverture.

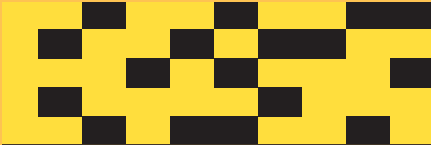
Suggestion: les fiches AGRIDEA «Jachères : installation, entretien et remise en culture», «Lutte contre le chardon des champs» ainsi que le document de travail «Installation, entretien et remise en culture des jachères florales et tournantes: suggestions et réponses aux questions fréquentes» du groupe BÖA (BeraterInnengruppe für den ökologischen Ausgleich / Groupe de conseillère-s pour la compensation écologique) donnent de nombreuses recommandations pratiques dans le domaine. Le document de travail du groupe BÖA peut être téléchargé gratuitement sous: www.agridea-lausanne.ch > Domaines de compétences > Environnement > Nature > Compensation écologique.

La surface noire correspond à 10 % de la surface totale



Représentation chiffrée: exemple d'une jachère de 20 ares (2000 m²)
10 % = 2 ares (200m²)

La surface noire correspond à 33 % de la surface totale



33 % = 6.6 ares (660 m²)

La surface noire correspond à 67 % de la surface totale



67 % = 13.4 ares (1340 m²)

Etape A: Appréciation de l'état actuel

1. Espèces problématiques

Estimez la part moyenne des plantes problématiques dans la jachère. Cochez sur la fiche de relevé dans les colonnes **A** et **B** les cases

correspondant à vos observations. La colonne **B** contient les **critères d'exclusion pour les paiements directs** (article 42 de l'OPD du 7 décembre 1998, voir fiche annexe et fiche de relevé).

A Plantes problématiques		B Critères d'exclusion
1a Plantes problématiques indigènes		<i>Si un des critères d'exclusion est rempli, passez directement à l'étape B «Interprétation et évaluation de la qualité» et à la catégorie IV.</i>
Rumex (lampé)	Plus de 3 plantes par are	
Chardon des champs	Plus d'1 foyer par 3 ares	
Liseron	Plus d'1 foyer par are	
Chiendent	Couvre plus de 10 % de la surface (voir plus haut)	
Vulpin des champs	Couvre plus de 10 % de la surface (voir plus haut)	
Part totale de graminées: y c. repousses de céréales (1ère à 4ème année)	Couvre plus de 33% de la surface (voir plus haut)	
1b Sénéçons et néophytes envahissantes		 Ambrosie
Sénéçons (sans Sénéçon vulgaire)	Espèce présente	
Ambrosie à feuilles d'armoie (Ambrosie)	Espèce présente	
Armoie des frères Verlot	Espèce présente	
Buddléa de David	Espèce présente	
Renouées de l'Himalaya et du Japon et autres espèces de renouée	Espèce présente	
Solidages du Canada et géant	Espèce présente	  

Si vous observez une forte présence de millet, consultez le document de travail du groupe BÖA (voir encadré «Suggestion»).



Le chardon, le rumex, le liseron et le chiendent sont des plantes indésirables qu'il faut combattre de manière précoce.

2. Espèces typiques semées

Estimez le nombre moyen de plantes par are parmi la sélection de plantes semées suivante.

Plus de deux plantes par are

Molènes
Verbascum spp.



Millepertuis perforé
Hypericum perforatum



Mélilot blanc
Melilotus albus



Chicorée sauvage
Cichorium intybus



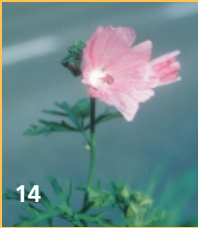
Marjolaine sauvage
Origanum vulgare



Anthémis des teinturiers
Anthemis tinctoria



Mauves
Malva spp.



Silène des prés
Silene alba



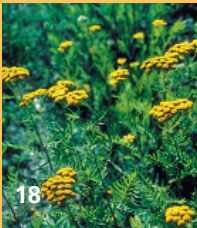
Panais cultivé
Pastinaca sativa



Centaurée jacée
Centaurea jacea



Tanaisie vulgaire
Tanacetum vulgare



Plus de cinq
plantes par are

Achillée millefeuille
Achillea millefolium



Carotte
Daucus carota



Marguerite/Chrysanthemum
leucanthemum



3. Espèces dominantes

Estimez la couverture moyenne des espèces semées dominantes, comme la cardère, le panais cultivé et la tanaisie vulgaire, dans les jachères florales et la luzerne dans les jachères tournantes.

Estimez ensuite la part des espèces spontanées dominantes (voir ci-après). *Attention: lors de la floraison, le taux de couverture est souvent surestimé!*

Espèces semées – Jachère florale

Couvre plus de 33 % de la surface

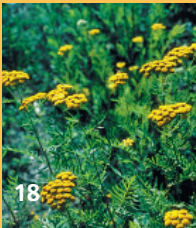
Cardère sauvage
Dipsacus fullonum



Panais cultivé
Pastinaca sativa



Tanaisie vulgaire
Tanacetum vulgare



Espèces semées – Jachère tournante

Couvre plus de 66 % de la surface

Luzerne
Medicago sativa



Espèces spontanées : Les espèces ci-après peuvent pousser spontanément et poser des problèmes dans les cultures voisines et les cultures suivantes. La lutte précoce contre ces plantes est importante.

Ronces
1 foyer de 2 m² par 3 ares



Toutes les espèces ligneuses (p. ex. frêne, saule, érable), plus d'une plante d'1 m de haut par 3 ares

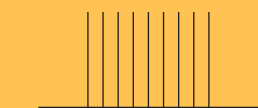


Certaines espèces, comme l'épilobe, peuvent parfois être présentes dans les jachères de manière abondante. Elles ne posent toutefois pas de problèmes pour les cultures voisines et les cultures suivantes.

4. Structure du peuplements

Appréciez la diversité de la structure du peuplement. Cochez les cases correspondant à vos observations.

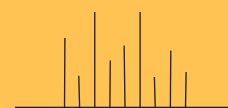
Hauteur des plantes (vue de face)



A Hauteur uniforme



B Hauteur partiellement hétérogène



C Hauteur très hétérogène

Densité de la végétation et part de zones sans végétation (sol nu) (vue de dessus)

D Pas de zones sans végétation OU plus de 90% de zones sans végétation

E Peu de zones sans végétation

F Beaucoup de zones sans végétation et quelques zones avec une végétation très dense

Etape B: Interprétation et évaluation de la qualité

Remplissez les cases de la catégorie I en fonction des cases que vous avez cochées dans l'étape A. Si vous ne pouvez pas cocher toutes les cases de la catégorie I, passez à la catégorie II, etc.. La qualité de la jachère évaluée correspond à la catégorie où toutes les cases sont cochées en premier.

1a Plantes problématiques indigènes
(voir paragraphe 1)

1b Sénéçons et néophytes envahissantes
(voir paragraphe 1)

Espèces typiques
(voir paragraphe 2)

Espèces dominantes
(voir paragraphe 3)

Structure du peuplement
(voir paragraphe 4)

– Hauteur des plantes
– Densité

Catégories

Catégorie I 0	Catégorie II 0 à 3	Catégorie III 0 à 4	Catégorie IV 0 à 6
0	0 ou présent	0 ou présent	0 ou présent
7 à 14	5 à 14	3 à 14	0 à 14
0	0	0 à 3	0 à 5
cas C cas F	cas B ou C cas E ou F	cas A, B ou C cas D, E ou F	cas A, B ou C cas D, E ou F
Si tous les critères de cette catégorie sont satisfaits	Si tous les critères de cette catégorie sont satisfaits	Si tous les critères de cette catégorie sont satisfaits	Si tous les critères de cette catégorie sont satisfaits
sinon	sinon	sinon	sinon
Catégorie I Qualité très bonne	Catégorie II Qualité bonne	Catégorie III Qualité moyenne soins nécessaires*	Catégorie IV Qualité non satisfaisante labour nécessaire
En cas de présence de néophytes et de sénéçons, exigez leur élimination (arrachage) dans un délai fixé (voir fiche de relevé).			

Etape C: Recommandations pour les soins culturaux

Catégories I et II

Laisser la jachère en place.

Si des espèces problématiques sont présentes, les combattre*.

Effectuer le prochain contrôle l'année suivante.

Catégories III et IV

Veillez consulter le document de travail du groupe BÖA «Installation, entretien et remise en culture des jachères florales et tournantes: suggestions et réponses aux questions fréquentes» (voir encadré «Suggestion»).

* Voir encadré «Suggestion» page 2.

Impressum

Diverses fiches techniques sont publiées sans ordre précis sous «Recherche et vulgarisation» en collaboration avec la recherche, la vulgarisation et des institutions professionnelles.

Edition et diffusion

AGRIDEA Lausanne, CP 128,
1000 Lausanne 6
www.agridea-lausanne.ch

AGRIDEA Lindau, 8315 Lindau
www.agridea-lindau.ch

Concept d'information, rédaction

3^{ème} édition : Zurbrügg C., AGRIDEA Lindau
1^{ère} et 2^{ème} éditions : Kuchen S., AGRIDEA Lindau ;
Schaffner D., Agrofutura, Frick

Auteurs

Schaffner D., Agrofutura, Frick;
Eggenschwiler L., Jacot K., Agroscope
Reckenholz-Tänikon, ART, Zurich

Collaboration spécialisée

Benz R., AGRIDEA, Lausanne; Blum A., BBZN, Schöpfheim; Bolliger M., Abt. Landschaft und Gewässer, Bau-dept. des Kantons Aargau, Aarau; Burri J., UFA-Samen, Winterthur; Fasching D., kant. Fachstelle ökologischer Ausgleich, Münsingen; Graf R., Vogelwarte, Sempach; Häni F., Ramseier H., Vonlanthen I., HESA, Zollikofen; Krummenacher J., Agrofutura, Frick; Mosimann B., Strickhof, Lindau/ZH; Pfiffner L., FiBL, Frick; Studer J., ÖkoBüro, Fribourg; Uehlinger G., Neunkirch; Zehnder A., kant. Landwirtschaftsamt, Schaffhausen; Zobrist U., Inforama Rütli, Zollikofen

Photos

Benz R., AGRIDEA, Lausanne (19); Bolliger M., Abt. Landschaft und Gewässer, Baudept. des Kantons Aargau, Aarau (12, 14); Blum A., BBZN, Schöpfheim (6, 24, 25, 26); Burri J., UFA-Samen, Winterthur (1, 2, 3, 5, 7); Krebs A., Agasul (8, 11, 13, 15, 17, 18, 20, 21, 22, 23); Kuchen S., AGRIDEA, Lindau (4); Lauber K., Bern-Liebefeld (9, 10, 16); Studer J., ÖkoBüro, Fribourg (27)

Indication

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès des services de vulgarisation cantonaux.

Impression

AGRIDEA Lausanne

© AGRIDEA, 3^{ème} édition, septembre 2011

Complément aux fiches suivantes :

- *Jachères : installation, entretien et remise en culture*
- *Qualité des jachères*
- *Lutte contre le chardon des champs*

Jachères florales et tournantes : conditions et charges

Les jachères florales et tournantes offrent des habitats proches de la nature dans les terres ouvertes. Pour qu'elles remplissent leur rôle d'habitat pour des plantes et des animaux rares, il est important de les installer, dans la mesure du possible, sur des sites ensoleillés et sans problèmes de mauvaises herbes. Un contrôle régulier des plantes problématiques et la mise en place de mesures de lutte adéquates sont indispensables.

Plantes problématiques

Pour prévenir leur envahissement par les mauvaises herbes, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a édicté les directives suivantes sur la qualité des jachères florales et tournantes relatives à l'article 58 Al. 3 de l'OPD du 23 octobre 2013. Ces instructions sont valables de suite.

Contrôle des surfaces

Le contrôle des jachères florales et des jachères tournantes doit avoir lieu entre le 1^{er} juin et le 31 août.

Seuils de contrôle

Les instructions en cadre de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement ODE (RS 814.911) doivent être suivies. Le canton fixe à l'exploitant-e un délai raisonnable pour l'assainissement de la jachère si l'un des critères suivants est rempli :

- liseron : taux de couverture de plus de 33% de la superficie totale,
- chiendent : taux de couverture de plus de 33% de la superficie totale,
- rumex : plus de 20 plantes par are,
- chardon des champs : plus d'un foyer par are (un foyer correspond à 5 pousses par 10 m²),
- ambrosie à feuilles d'armoise (« ambrosie ») : aucune tolérance, annonce et lutte obligatoire contre cette néophyte !

Si, lors du contrôle suivant les mesures d'assainissement, la présence de plantes problématiques est toujours excessive, les contributions seront réduites.

Utilisation des herbicides

Le traitement chimique plante par plante et le traitement des foyers de plantes problématiques mentionnés ci-dessous sont permis, s'il est impossible de combattre ces plantes raisonnablement par des moyens mécaniques.

- Sont considérées comme foyers les surfaces de quelques m².
- Le traitement plante par plante, respectivement des foyers, doit uniquement être réalisé avec les matières actives autorisées à cet effet.
- Le traitement plante par plante, respectivement le traitement des foyers doit être réalisé avec un appareil de type «boille à dos» ou des appareils à seringue ou à mèche. Dans les ourlets, il est recommandé d'utiliser un appareil à seringue (Dosispot, Rodoss, Sobidoss, etc.).
- Une application sélective basée sur la détection, p. ex. avec Ecorobotix, n'est pas autorisée sur les SPB (voir aussi à ce sujet la note d'information de nov. 2021 sous www.blw.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Prestations écologiques requises > Informations complémentaires : Documentation > Note d'information « Application sélective basée sur la détection »).

Produits phytosanitaires autorisés pour le traitement plante par plante et de foyers

Plantes							Matière active
Chiendent	Chardon des champs	Rumex	Liserons	Espèces de séneçons toxiques	Ambrosie	Renouée du Japon	
•							CYCLOXYDIME ¹
•							FLUAZIFOP-P-BUTYLE
•							HALOXYFOP-(R)-MÉTHYLESTER
•							QUIZALOFOP-P-ÉTHYLE
	•						CLOPYRALIDE
		•					METSULFURON-MÉTHYLE ²
					•		FLORASYLAME
•	•	•	•				GLYPHOSATE ³
	•	•					TRICLOPYRE + CLOPYRALIDE ⁴
	•	•		•		•	FLUROXYPYR-METYLE + AMINOPYRALIDE ⁴
	•	•					TRICLOPYRE + FLUROXYPYRE ⁴

¹ Actuellement, aucun produit autorisé dans les SPB.

² Nécessite seulement une faible quantité de matière active. Détruit divers espèces de trèfle.

³ Attention : ces herbicides sont non sélectifs, pas de précipitations durant au moins 6 heures après le traitement !

⁴ Ces matières actives sont autorisées en combinaison.

Seules les espèces figurant dans ce tableau peuvent être traitées chimiquement. Les autres plantes problématiques sont à combattre par des moyens mécaniques. La liste des substances actives, les rapports de mélange ainsi que l'application («boille à dos» ou appareils à seringue ou à mèche) peuvent être consultée sur : www.psa.blw.admin.ch